



Dépôt 1100 euros sur DAB société général, toujours pas crediter

Par **vicky19871011**, le **08/06/2013** à **16:06**

Bonjour, rn
Le 18/05/2013 j'ai déposé 1150 euros sur un DAB de la société générale à bordeaux cours d'intendance, alors ma carte bancaire a été avale par le DAB, et aussi tous mes argents sont dedans, et le DAB a sorti un ticket, il a marqué: opération sous réserve de contrôle, des billets ne sont pas comptabilises. Alors je suis passé à l'agence et j'ai rempli une formulaire, et il copie le ticket que j'ai. première fois, il m'a dit que 7 ou 10 jours mes argent peut être crédité, donc j'attend. alors 10 jours a passé, j'ai téléphoné et ils ont dit que: ah ça peut être 3 semaines, alors, j'attend. Mais là, ça fait déjà 3 semaine mais mon argent est toujours pas crédité, alors j'ai passé encore une fois un coup de fils, alors il m'a dit que ça peut être semaine prochaine, alors moi je en marre, j'ai besoin mon argent, et je lui ai dit que écoutez moi je suis contacter le service client de la société général, il m'a répondu: ah madame si vous préféré faire comme ça, vous faites comme vous voulez. Alors le pire est que j'ai contacté le service client de la société générale, et quand je était en train de raconter le chose qui m'a arrivé, et le conseille clientèle était impatienter, et il a coupé deux mon parole, et il a dit: vous voulez que je vous dis encore une fois notre adresse? vous pouvez nous envoyer une lettre recommandé c'est tout. Alors si le service client est comme ça, c'est pas la peine que je fasse une lettre recommandé parce que ma lettre va être jeter dans la poubelle par eux. maintenant je ne sais pas comment faire, je suis vraiment fatiguer et déçu, comme je suis une étrangère, il me balader tous le temps. donc j'ecrit ici pour vous demander vos conseils, merci de m'aider.

Par **Lag0**, le **09/06/2013** à **09:48**

Bonjour,
Le conseiller vous a pourtant bien répondu, peut-être pas avec tact, certes, mais c'est bien par LRAR que vous devez agir.
La LRAR est le seul moyen d'avertir "officiellement" un organisme, quel qu'il soit. Un appel téléphonique ou un mail ne revêt pas ce caractère officiel.